



FOUNDED 1917

# Canadian Merchant Service Guild

A NATIONAL ASSOCIATION OF

MASTERS — MATES — PILOTS — ENGINEERS AND OTHER MARINE OFFICERS

## La Guilde de la Marine Marchande du Canada

ASSOCIATION NATIONALE DES CAPITAINES — OFFICIERS BREVETES ET PILOTES

INTERNATIONAL MARITIME PILOTS' ASSOCIATION

AFFILIATED WITH

INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION

Head Office  
1150 Morrison Drive  
Suite 150  
OTTAWA, ON K2H 8S9  
Telephone: (613) 829-9531  
Fax: (613) 596-6079  
Email: cmsgott@on.aibn.com

### AVIS AUX MEMBRES

Le 5 mai 2008

Ce bulletin est envoyé à tous les Membres de la Guilde pour les aviser de cinq importants développements :

- 1) Le 28 mars 2008, le président national de la Guilde, Lawrence Dempsey, a pris sa retraite à la suite d'une longue carrière de plus de 30 ans avec la Guilde. Larry a occupé le poste d'officier de navigation sur des navires des Grands Lacs jusqu'en 1978, date à laquelle il a été nommé agent syndical de la Division de l'est à Thorold en Ontario. Larry a par la suite été transféré au bureau d'Ottawa en 1987 à titre de secrétaire-trésorier national et il fut élu, en mai 2005, président national. Nous n'oublierons pas de sitôt la dévotion inébranlable de Larry à l'organisation ainsi qu'à ses Membres. Larry est un adepte averse du canotage et attend avec impatience l'occasion de se retrouver à nouveau sur les flots. La Guilde souhaite à Larry ainsi qu'à sa famille une très longue et joyeuse retraite.
- 2) Suite à la retraite de Larry, le Conseil national de la Guilde a nommé le capitaine Mark Boucher président national, et Joy Thomson secrétaire-trésorier national. Mark a occupé le poste de représentant des officiers de la flotte fédérale (OFF) auprès du Conseil exécutif de la Division de l'est pendant un certain temps, est devenu par la suite officier commandant d'un poste hors-gestion, puis s'est joint à l'Association canadienne des capitaines et chefs-mécaniciens. Après avoir œuvré au sein du personnel de la Guilde, Mark a assumé les fonctions d'officier des relations du travail des provinces maritimes jusqu'à ce qu'il obtienne le poste de secrétaire-trésorier de la Division de l'est. Mark est né et a passé son enfance en Colombie Britannique et, après avoir obtenu son baccalauréat ès arts, a aussi complété plusieurs programmes de certificat de l'éducation permanente dans le domaine des relations industrielles des universités Queens et St. Mary's. Mark a occupé divers postes sur des navires sur les deux côtes et dans l'Arctique avant de se joindre à la Guilde et fut capitaine de bateau-pilote de l'Administration de pilotage de l'Atlantique et capitaine de remorqueurs en Nouvelle-Écosse pendant quelques années. Mark s'est installé à Ottawa en 2004 lorsqu'il fut nommé secrétaire-trésorier national de la Guilde et de l'Association des pilotes maritimes du Canada.

Joy Thomson est ingénieur mécanicien de première classe et occupe le poste d'agent syndical au bureau de Vancouver de la Guilde depuis 2003 où elle négocie bon nombre de conventions collectives et fournit des services de relations du travail aux Membres de la Division de l'ouest. Joy a navigué sur la côte est et dans l'Arctique et, avant de rejoindre les rangs de la Guilde, elle occupait le poste d'ingénieur mécanicien sur des navires de la côte ouest. Pendant un certain temps, Joy fut instructeur en ingénierie à l'institut de formation maritime du Pacifique. Joy est diplômée du Collège de la Garde côtière canadienne de Sydney et détient aussi un diplôme en embarquement et opérations maritimes en plus d'avoir complété des études de développement professionnel dans le domaine de la technologie maritime. Le travail et les efforts de Joy au nom des Membres de la Division de l'ouest nous manqueront beaucoup, mais elle anticipe avec plaisir le déménagement à Ottawa cet été où elle sera confrontée aux défis de sa nouvelle position en tant que secrétaire-trésorier national.

L'élection de huit membres au Conseil national aura lieu lors du congrès de la Guilde à Victoria en Colombie Britannique au cours de la dernière semaine de mai 2008. Seuls les délégués au congrès peuvent être élus au Conseil national. Les deux Divisions ont déjà avisé les 49 membres qui participeront au congrès en tant que délégués.

- 3) Un important changement a été apporté au Service d'aide juridique pour les Membres (SAJM) de la Guilde. Comme vous le savez sans doute déjà, le SAJM relève du Conseil en fiducie, lequel inclut le conseil exécutif national de la Guilde. Le SAJM fonctionne bien, et il est important que les fiduciaires surveillent continuellement le programme afin de s'assurer qu'il demeure un outil viable et fondamental au service des Membres de la Guilde. Lors d'une récente réunion du Conseil en fiducie, une décision a été prise à l'effet que la protection SAJM **ne soit offerte qu'aux Membres en règle** qui paient une pleine cotisation syndicale mensuelle à la Guilde au taux pour membres actifs. De plus, un Membre en règle qui travaille comme pilote (et non l'équipage habituel du navire), que ce soit dans un « secteur de pilotage obligatoire » ou dans un « secteur de pilotage non obligatoire » (incluant les pilotes des glaces) seront éligibles à la protection du SAJM seulement si ils/elles paient leurs cotisations mensuelles à l'Association des pilotes maritimes du Canada en plus des cotisations de la Guilde.





FOUNDED 1917

# Canadian Merchant Service Guild

A NATIONAL ASSOCIATION OF

MASTERS — MATES — PILOTS — ENGINEERS AND OTHER MARINE OFFICERS

## La Guilde de la Marine Marchande du Canada

ASSOCIATION NATIONALE DES CAPITAINES — OFFICIERS BREVETES ET PILOTES

INTERNATIONAL MARITIME PILOTS' ASSOCIATION

AFFILIATED WITH

INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION

Head Office

1150 Morrison Drive

Suite 150

OTTAWA, ON K2H 8S9

Telephone: (613) 829-9531

Fax: (613) 596-6079

Email: [cmstgott@on.aibn.com](mailto:cmstgott@on.aibn.com)

Ces changements entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008. La raison d'être du présent bulletin est d'informer à l'avance les Membres qui ne paient pas actuellement la pleine cotisation mensuelle mais qui sont néanmoins éligibles à la protection juridique en vertu du régime SAJM jusqu'au 30 juin 2008. À titre d'exemple, les Membres qui paient des cotisations réduites parce qu'ils travaillent moins de sept jours par mois ou parce qu'ils travaillent « sous la juridiction d'un autre syndicat », **ne seront plus éligibles à la protection SAJM après le 30 juin 2008**. Pour maintenir la protection SAJM en vigueur, les Membres devront communiquer avec l'officier de leur Division avant le 1<sup>er</sup> juillet et commencer dès lors à payer la pleine cotisation mensuelle. La Guilde reconnaît qu'il peut y avoir des délais de quelques semaines dans le traitement des paiements de factures mensuelles pour les Membres dont les cotisations ne sont pas déduites directement du salaire. Pour adresser ce problème, après le 1<sup>er</sup> juillet, si un Membre continue de payer des cotisations réduites au taux des non employés (ou s'il détient une Carte de retrait) et qu'il est par la suite employé à un poste qui nécessite la protection juridique, ce Membre doit commencer à faire des arrangements pour payer la pleine cotisation mensuelle et doit immédiatement aviser le bureau de la Division par écrit (par lettre, par télécopieur ou par courriel) à l'effet que sa situation d'emploi a changé et qu'il requiert la protection SAJM. Un avis verbal par téléphone n'est pas acceptable. Un Membre qui ne paie pas la pleine cotisation mensuelle ou qui détient une Carte de retrait ne sera pas éligible à la protection SAJM dans l'éventualité d'un incident maritime si la Division n'a pas préalablement reçu un avis écrit concernant le changement de la situation d'emploi du Membre. **La protection SAJM entrera en vigueur pour un Membre en règle à la date effective de la réception d'un tel avis par la Guilde.** Si nécessaire, la Division enverra éventuellement une facture au Membre pour que les ajustements nécessaires soient effectués au taux des cotisations mensuelles à payer.

Les fiduciaires ont apporté ces changements importants afin d'assurer le succès continu et l'efficacité du programme SAJM et pour que les avantages de la protection juridique soient disponibles pour tous les Membres en cas d'incident maritime. Suite à ces changements, l'information textuelle contenue sur la carte-portefeuille SAJM a été mise à jour. Une nouvelle carte-portefeuille est incluse avec ce bulletin. Les numéros de téléphone et les coordonnées de la carte-portefeuille demeurent les mêmes.

Récemment, un certain nombre d'incidents maritimes sérieux et très regrettables impliquant des Membres de la Guilde ont été largement rapportés par les médias. Le numéro sans frais du SAJM à utiliser en cas d'incident est disponible 24 heures par jour et est inscrit sur votre carte-portefeuille. En cas d'incident maritime, La Guilde vous avise qu'il est possible que vous soyez interrogé par maintes autorités et que vous devez comprendre votre obligation de coopérer avec le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST). Le rôle du BST concerne la prévention des incidents et non pas l'assignation du blâme. Les faits et l'information que les Membres fournissent au BST sont confidentiels et privilégiés et ne peuvent être utilisés par d'autres autorités. Toutefois, la protection de cette information s'applique uniquement aux entrevues avec le BST et non avec celles des autres autorités. Il s'agit ici du type d'informations importantes qui vous sont fournies en cas d'incident maritime lorsque vous communiquez rapidement avec la Guilde.

- 4) En février dernier, tous les Membres employés à titre d'officiers de la flotte fédérale (OFF) ont reçu des informations détaillées concernant le statut de la convention collective. Conformément aux informations contenues dans le présent bulletin, le 14 avril 2008, le comité de négociation de la Guilde s'est une fois de plus réuni à Ottawa, comme on le lui demandait, pour une dernière session de médiation avec les représentants de l'employeur. Cette session n'a pas donné lieu à une entente sur un quelconque article du contrat et une fois de plus, l'employeur n'a pas déposé d'offre en vue d'une entente. Les intentions de la Guilde et celles que l'employeur a soumises au comité d'arbitrage ont été décrites au bulletin qui vous fut envoyé en février. Nous jugeons inacceptable que l'employeur exige des concessions pendant une période de pénurie mondiale d'officiers de pont. Le processus se tourne maintenant vers une séance d'arbitrage le 23 mai 2008. Les conseillers juridiques de la Guilde sont David Jewitt et Alison Longmore. Le représentant de la Guilde au conseil d'arbitrage composé de trois individus est Joe Herbert et le président du conseil d'arbitrage est Yvon Tarte. Le comité de la Guilde a préparé plusieurs volumes de documents pour appuyer notre position. Cette information a été remise au conseil d'arbitrage pour révision avant la séance et cette information est claire, précise et bien documentée. Les Membres seront informés des développements après la tenue de la séance d'arbitrage.
- 5) L'un des avantages de l'adhésion à la Guilde est l'opportunité de souscrire à l'Assurance-vie de groupe. Suite à un exercice de marketing, la Guilde a réussi à obtenir une réduction des primes mensuelles que les Membres paient pour la couverture en vertu du Régime collectif. Les Membres qui sont déjà couverts en vertu de ce régime auront remarqué la réduction de leurs primes mensuelles depuis l'automne 2006. Nous encourageons les Membres qui ne souscrivent pas encore au Régime collectif facultatif à lire la brochure ci-jointe qui énumère les primes mensuelles compétitives et qui inclut des informations à jour au sujet du régime ainsi qu'un formulaire de souscription. Seuls les Membres de la Guilde peuvent souscrire à ce Régime collectif. Des formulaires de souscription et brochures supplémentaires sont disponibles au bureau de la Guilde le plus près de chez vous.

